YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service Direction de l'Innovation
N° tél. : 01 69 49 77 28
N/Réf. : NDA/AC/CB

DECISION N° 2016 / 168

OBJET : Contrat d'assistance et de maintenance pour l'utilisation du progiciel Avenio V10 conclu avec la société DIX

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2014/03/002 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 mars 2014 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal n° 2016/04/378 du 11 avril 2016 et n° 2016/10/442 du 10 octobre 2016 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

CONSIDERANT qu'il convient de confier à la société DIX l'assistance et la maintenance du progiciel Avenio V10,

CONSIDERANT que la proposition de la société DIX correspond aux besoins de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER un contrat d'assistance et de maintenance pour l'utilisation du progiciel Avenio V10 avec la société DIX sise 7, du Portail Magnanen, BP 90983, AVIGNON CEDEX 9 (84094),

DIT que pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 le montant des prestations s'élève à 825€ HT soit 990€ TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 4 novembre 2016.

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20161104-2016-168-AU
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016